



La FNI alerte sur les effets d'une hausse brutale des prix des carburants sur l'activité libérale.

Paris le 9 mars 2026. La Fédération nationale des infirmiers (FNI), s'inquiète de la hausse des prix des carburants à la pompe dans le contexte de guerre au Moyen-Orient. Une nouvelle hausse durable des prix des carburants dans le pays serait une très mauvaise nouvelle pour les infirmiers libéraux (IDEL), qui n'ont pas la possibilité de répercuter ces hausses. En outre la perspective de retour de l'inflation, au-delà de la seule hausse des carburants va impacter le revenu d'activité des IDEL.

Ces mauvaises nouvelles coïncident avec la fin de négociations conventionnelles atones, qui à ce stade n'offrent de perspectives de revalorisations satisfaisantes en 2026.

Ainsi, le peu de revalorisation tarifaire prévu à ce stade de la négociation avec la Cnam pourrait être directement absorbé par une hausse des tarifs des carburants à la pompe.

Au quotidien, les infirmiers libéraux utilisent leur véhicule, pour parcourir parfois jusqu'à 200 km par jour et se rendre au chevet des patients 24H/24, dans les zones urbaines ou rurales les plus reculées.

C'est pourquoi, la FNI demande à nouveau à la CNAM et au Gouvernement de s'engager dans des mesures de soutien effectives à la profession en débloquent les enveloppes budgétaires nécessaires. De plus, les hausses de prix des carburants appellent à des solutions durables et sécurisées pour les IDEL.

L'allègement de la Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) aux infirmiers libéraux est une piste solide, défendue de longue date par la FNI. L'activité de soins des IDEL, comme toutes les activités libérales conventionnées, n'est pas soumise à la TVA. Pourquoi serait-elle soumise à une taxation normale sur le carburant ? **L'allègement de la TICPE permettrait d'apporter aux infirmières et infirmiers une réponse durable face aux phénomènes de hausse des coûts.**

Enfin, la FNI demande que des pompes réquisitionnables et approvisionnées sur l'ensemble du territoire soient mises à disposition des IDEL afin de leur permettre, sur présentation de leur CPS, de s'approvisionner en priorité en cas de pénuries.

Les infirmières et infirmiers libéraux sont une ligne de vie sans laquelle les soins et le maintien à domicile des patients gravement malades ou dépendants ne seraient pas possibles. Les IDEL doivent pouvoir continuer à se rendre au domicile des Français et à exercer sereinement dans des conditions tarifaires dignes. Parce qu'elle fait pleinement partie du quotidien des IDEL, la problématique des coûts de déplacement ne peut être écartée des négociations conventionnelles et des revalorisations en cours.

La FNI attend des revalorisations à la hauteur des nouvelles compétences et responsabilités des IDEL, qui améliore l'attractivité et assure la soutenabilité économique de l'exercice libéral.

Contact :
Daniel Guillerm Président
Portable 06 08 84 50 27